

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** FUCHS TEXBLAK AEROSOL
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Aérosol
Graisse
- Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche technique.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
FUCHS LUBRIFIANT FRANCE (S. A.)
1, rue Lavoisier
92000 NANTERRE FRANCE
Tél : +33 (0)1 41 37 42 00 / Fax : +33 (0)1 41 37 42 99
www.fuchs-oil.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit - e-mail : info.fds@fuchs-oil.com
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Du lundi au vendredi, 8h-18h - Tél : +33 (0)1 41 37 42 00
N° APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>
24h/24, 7j/7

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
F+; Extrêmement inflammable
R12: Extrêmement inflammable.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version en cours.
Attention! Récipient sous pression.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des informations tirées de publications spécialisées et des informations transmises par les fournisseurs.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits pétroliers ou chimiques.
Le produit a été classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / les lois respectives nationales.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 F+ Extrêmement inflammable
- **Phrases R:**
12 Extrêmement inflammable.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S:**
2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 1)

29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

- **Identification particulière de certaines préparations:**

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **Classification selon la directive 75/324/CEE:** Extrêmement inflammable

- **Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:**

Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

Gaz propulseur : butane / propane

Nota K : teneur en butadiène < 0.1 %

Mélange des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8)) F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas, H280	25-50%
CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 927-241-2 Reg.nr.: 01-2119463258-33 01-2119471843-32	Hydrocarbures, C9-C10, <2% aromatiques Xn R65 R10-52/53-66-67 Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
CAS: 68442-22-8 EINECS: 270-478-5	Dialkyldithiophosphate de zinc Xi R36; N R51/53 Aquatic Chronic 2, H411; Eye Irrit. 2, H319	0,1-≤1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

En cas de doute, ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit.

Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver soigneusement à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

Montrer l'étiquette au médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 2)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux : monoxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote, fumées.
- **Conseils aux pompiers** Extrêmement inflammable.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Lors de l'extinction, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.
- **Autres indications**
Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux.
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
Porter des vêtements de protection appropriés, gants, lunettes de sécurité.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection individuels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.
NE PAS FUMER.

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.
Manipuler dans des zones bien ventilées.
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Agiter avant emploi.
Pulvériser par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.
Aérosol, ne pas percer ou brûler après usage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 3)

- **Préventions des incendies et des explosions:**
Eloigner de tout appareil électrique en fonctionnement.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Température maximale de stockage:** inférieure à 50 °C
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• Paramètres de contrôle

• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

106-97-8 butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))

 VME (France) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

• Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• Contrôles de l'exposition

• Equipement de protection individuel:

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Le choix et l'utilisation des Equipements de Protection Individuels (EPI) dépendent du danger du produit, du lieu de travail et des conditions d'utilisation.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

CEN EN 136, 140, 405

• Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

Filtre FFP

Filtre P1

Filtre A

CEN EN 141, 143, 149

• Protection des mains:



Gants de protection

CEN EN 374

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Gants en PVA
Caoutchouc nitrile - NBR
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

CEN EN 166

- **Protection du corps:** Vêtements de travail appropriés.

9 Propriétés physiques et chimiques

- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

Aspect:	Liquide
Forme:	Aérosol
	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique

- Changement d'état

Point de fusion:	non applicable
Point d'ébullition:	130 °C

- Point d'éclair : < 0 °C

- Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Danger d'explosion: Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

- Densité à 20 °C: < 1 g/cm³

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Insoluble

- Teneur en solvants:

Chaleur chimique de combustion : > 30 kJ/g

- Autres informations Les caractéristiques sont données à titre indicatif. Pour une information plus détaillée, consulter la fiche technique.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique** Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Conserver à l'écart de toute source d'inflammation.
Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
Acides forts.
Oxydants forts.
Eau / humidité

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 5)

· **Produits de décomposition dangereux:** Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère :

11 Informations toxicologiques

- Informations sur les effets toxicologiques
- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

106-97-8 butane (contenant < 0,1% butadiène (203-450-8))

Inhalation LC50/4h 658 mg/l (rat)

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C10, <2% aromatiques

Oral LD50 > 5000 mg/kg (rat)

Dermique LD50 > 5000 mg/kg (Lapin)

Inhalation LC50 > 5000 mg/m3 (rat) (8h)

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires:
L'inhalation de vapeurs à forte concentration entraîne une réaction narcotique sur le système nerveux central.
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

12 Informations écologiques

- Toxicité

- Toxicité aquatique:

64742-48-9 Hydrocarbures, C9-C10, <2% aromatiques

LL50 10-30 mg/l (Truite Arc en Ciel / Oncorhynchus mykiss)

- Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
- Potentiel de bioaccumulation Insoluble, le produit flotte à la surface de l'eau.
- Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Effets écotoxiques:
- Comportement dans les stations d'épuration: Le produit flotte à la surface de l'eau.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
Aérosol, ne pas percer ou brûler après usage.
Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

- Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 6)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Vider complètement le récipient. Conserver la (les) étiquette(s) sur le récipient.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**

- **ADR, IMDG, IATA**

UN1950

- **Nom d'expédition des Nations unies**

- **ADR**

1950 AÉROSOLS

- **IMDG**

AEROSOLS

- **IATA**

AEROSOLS, inflammable

- **Classe(s) de danger pour le transport**

- **ADR**

- **Classe**

2 5F Gaz.

- **Étiquette**

2.1

- **IMDG, IATA**

- **Class**

2.1

- **Label**

2.1

- **Groupe d'emballage**

- **ADR, IMDG, IATA**

néant

- **Dangers pour l'environnement:**

- **Marine Pollutant:**

Non

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

- **Indice Kemler:**

-

- **No EMS:**

F-D,S-U

- **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

- **Indications complémentaires de transport:**

- **ADR**

- **Quantités limitées (LQ)**

1L

- **Catégorie de transport**

2

- **Code de restriction en tunnels**

D

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) 1907/2006 modifié par le Règlement (CE) 453/2010 - REACH

Directive 67/548/CEE

Directive 1999/45/CE

Règlement (CE) 1272/2008 - CLP

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

- **Prescriptions nationales:**

- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

- **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

néant

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 08.11.2013

Version 5

Révision: 08.11.2013

Nom du produit: FUCHS TEXBLAK AEROSOL

(suite de la page 7)

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité et de remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3:

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R12 Extrêmement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Département Sécurité Produit - e-mail : info.fds@fuchs-oil.com

FR